

<http://www.eglisealareunion.org/?Salaries-de-l-ARAST-leve-la-tete>

Salariés de l'ARAST, lève la tête !

- Archives - Points de vue -

Date de mise en ligne : samedi 22 février 2014

Copyright © Diocèse de La Réunion - Tous droits réservés

La chambre sociale de la Cour d'Appel, dans son audience délocalisée au Parc des expositions de Saint-Denis, les 18 et 19 février 2014, ressemblait à une commission Vérité et Réconciliation. Pourtant, au départ, il s'agissait d'une affaire de gros sous : qui doit payer, de l'AGS ou du Conseil Général ? Mais tout a changé avec les plaidoiries en faveur des salariés licenciés en 2009. Le débat économique s'est effacé devant les conséquences sociales et morales de la liquidation judiciaire de l'ARAST. Que valent en effet les millions d'euros en jeu devant les visages des femmes et des hommes qui ont perdu leur travail ? Et avec eux, ce sont leurs familles, et aussi les publics qu'ils accompagnaient avec une fidélité quotidienne, qui sont victimes. Leur faire justice, c'était leur reconnaître publiquement ce statut de victimes.

Mais qu'avaient-ils fait, ces travailleurs sociaux, pour entraîner leurs familles dans une précarité proche de celle des personnes auxquelles ils rendaient un service public, par délégation et depuis des années ? De quoi s'étaient-ils donc rendus coupables pour subir une telle honte ? Car la honte, c'est ce qu'ils ont ressenti à l'époque. Alors, savoir qui des AGS ou du Conseil Général devait verser leurs indemnités n'était pas leur préoccupation, et n'aurait jamais dû l'être. Trop choqués par l'événement, trop désespérés pour comprendre quoi que ce soit, ces salariés n'ont pas vu beaucoup de monde venir à leur secours. Pire, certains leur ont fait miroiter des promesses, d'autres les ont pris en otages. Quatre ans et deux mois plus tard, qu'est-ce qui allait changer ?

« *Oté Créole, pas besoin la peur, lève la tête, rouve ton z'yeux !* » Ce refrain aurait mérité d'être chanté à la clôture du procès, précédée de l'avertissement du Président : « Une fois les débats déclarés clos, plus aucun élément ne sera intégré à l'affaire ». Ce qui s'est alors passé atteste la grandeur de l'exercice de la Justice. Le *moun ordinaire*, le « petit », qui n'avait engagé aucune procédure, ni par avocat ni par rédaction d'un mémoire, était invité à parler à la barre. Sa parole n'aurait pas moins de poids que tout ce qui s'était déjà dit. Sa parole était recevable par la Cour, uniquement sous la forme déclaratoire de l'oralité. Plusieurs salariés de l'ARAST ont saisi cette dernière opportunité. Non seulement leur requête a été prise en compte par la Cour, mais *plus meilleur encore*, ils ont dit leur ressenti, ce qu'ils ont vécu. Le silence de la salle avait l'intensité de leur sérénité, de l'affirmation de soi, celle de celui qui retrouve publiquement son honneur et sa dignité.

Impressionnant ! Leçon de Démocratie ! Preuve de la capacité des Réunionnais à se sortir par eux-mêmes des comportements de féodalité, tant de ceux qui cherchent toujours à soumettre les autres, que de ceux qui acceptent la soumission pour profiter de quelques avantages. Cette féodalité réunionnaise est un frein terrible à l'avancée de notre bien-être collectif, le Vivre ensemble de notre carte postale. Donnons-lui un fondement plus solide. Et justement, nous sommes en période électorale, le temps par excellence du débat public sur notre devenir...